



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 259-2023 PORTANT SUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE
TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET D'UNE
RÉSIDENCE ISOLÉE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par la présente donné que le règlement numéro 259-2023 portant sur l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée a été adopté par le Conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby à la séance ordinaire du 12 juin 2023.

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, sur le site Internet de la Municipalité de Beaulac-Garthby.

DONNÉ À BEAULAC-GARTHBY, CE 16^e JOUR DE JUIN 2023.

M. Claude Lebel,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Lebel, résidant à Dudswell, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant sur le site Internet de la municipalité, au bureau municipal et au bureau de poste de Beaulac-Garthby.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16 juin 2023.

M. Claude Lebel,
Directeur général et greffier-trésorier